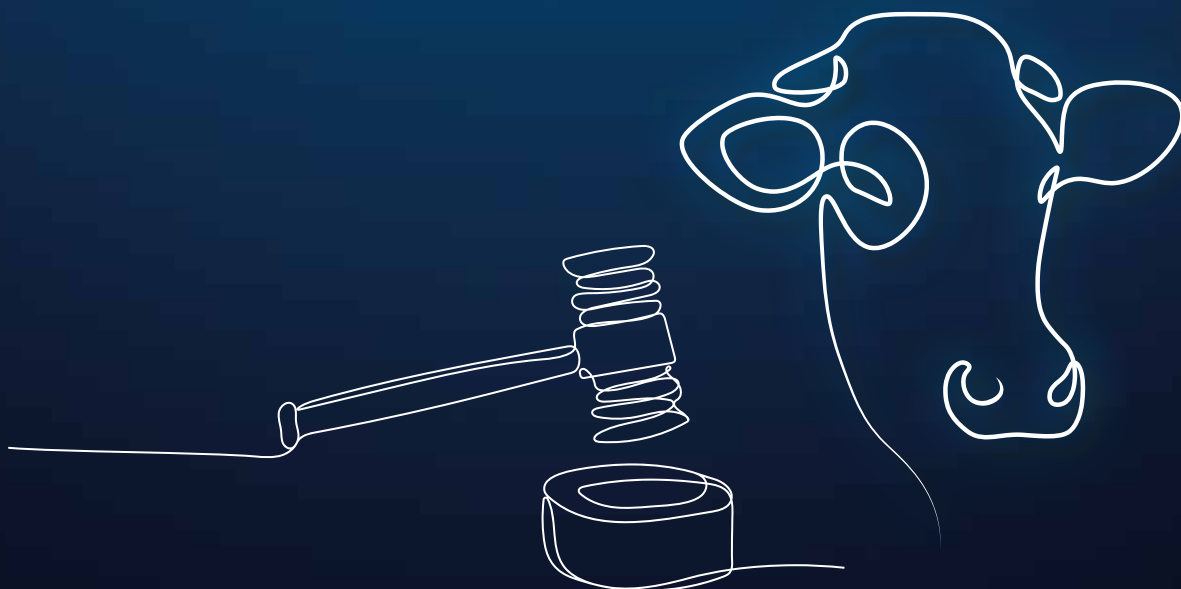


vente **GENOMIC**ÉLITE

SPACE 2026



FINAL SUR LE RING ET EN LIVESTREAM
le 16 septembre 2026 à 17h30 !



Ouverture de la vente en ligne
début septembre 2026 sur :
vente-genomic.space.fr



REGLEMENT DE LA VENTE

Edition du 16 Septembre 2026

ARTICLE 1. OBJET

Le présent règlement définit les règles relatives à la « Vente GENOMIC Élite » du SPACE dont l'organisation est déléguée à SYNETICS en tant que prestataire. Pour des besoins d'organisation, SYNETICS, avec l'accord du SPACE, peut déléguer à Ouest Genis :

- La qualification sanitaire des animaux
- La facturation des frais liés à l'organisation de la vente aux enchères
- L'organisation et la facturation des frais de transport des animaux vendus pour les acquéreurs qui le souhaiteraient

ARTICLE 2. FRAIS

1. Inscription

Un droit d'inscription de 200 euros par animal et de 60 euros par lot d'embryons est dû à OUEST-GENIS' ou SYNETICS pour tous les animaux ou lots d'embryons inscrits au catalogue, même en cas de non-présentation à la mise en vente. Des frais de 3% sur le montant de la vente s'ajoutent pour les vendeurs de génisses.

Ces frais seront déduits du montant de la vente, ou facturés après la vente en cas de non-vente. La signature de la lettre d'engagement et/ou la présence au catalogue vaut acceptation par l'éleveur vendeur de ces conditions tarifaires d'inscription.

Ce droit d'inscription inclus :

- L'information sur le protocole sanitaire et son suivi
- La publicité et la communication sur l'animal vendu
- La participation aux frais de mise en vente pour son organisation matérielle

2. Quote-part prix de vente

Tout acquéreur d'un ou plusieurs animaux ou lot(s) d'embryons s'engage à payer à OUESTGENIS' ou SYNETICS un montant égal à 7 % du prix de vente en contrepartie de la mise en relation avec le vendeur.

ARTICLE 3. MODALITES DE VENTE

Le SPACE, SYNETICS et OUEST-GENIS' n'interviennent qu'en tant que tiers mettant en relation des vendeurs et des acquéreurs. Le présent document ne peut être en aucun cas interprété comme donnant mandat à l'un ou l'autre pour représenter le vendeur ou l'acquéreur pour la conclusion de la vente.

Les offres faites au cours de la vente sont diffusées sur l'écran du ring et sur le site internet. Les enchères du ring sont relayées sur le site internet, qui fait foi pour l'adjudication finale du lot.

La transaction sera finalisée par la signature du contrat de vente formalisant la vente entre l'acheteur et le vendeur dès la fin de la vente aux enchères ou dans les jours qui suivent. Pour les enchérisseurs en ligne, la 1ère enchère est conditionnée par l'acceptation des conditions de la vente.

Le prix de départ pour la mise en vente est déterminé par l'organisation.

ARTICLE 4. QUALIFICATIONS

Origine et qualification zootechnique et génétique :

- Les animaux présentés à la mise en vente doivent être titulaires d'un passeport et d'une attestation sanitaire.
- Les lactations indiquées dans le catalogue de la vente et sur le site de vente en ligne sont exprimées en Taux Azoté pour les races Holstein, Pie Rouge, Jersiaise, Brune, Normande, Montbéliarde, Simmental.

- Les informations génétiques sont diffusées à titre informatif et ne sauraient dispenser l'utilisateur d'une analyse approfondie personnelle. Comme tout index de valeur génétique, ces informations sont susceptibles de varier dans le temps et ne sont qu'une indication de la valeur génétique de l'individu au jour de la publication. En conséquence, le Vendeur reconnaît agir sous sa responsabilité exclusive.

Les animaux sont garantis indemnes des maladies génétiques connues (Recumbency, BLAD, CVM, Mulefoot, Blind et BV) pour les pedigrees à risques.

ARTICLE 5. GARANTIES SANITAIRES

i. Les animaux doivent provenir d'une exploitation dont le cheptel bovin :

- Ne fait pas l'objet de mesures de restriction de circulation
- Ne fait pas l'objet de mesures réglementaires de blocage
- Est « Officiellement Indemne » de brucellose, tuberculose et leucose
- Est qualifié « Indemne d'IBR », et qui, pour les établissements possédant un atelier laitier, dispose d'un balayage sur le lait négatif concernant l'IBR dans les 30 jours précédant la manifestation
- Possède l'appellation « Cheptel assaini en varron »
- N'est pas :
 - o Non conforme en BVD, ni suspect d'être infecté de la BVD (Arrêté du 31/07/2019)
 - o Infecté du virus BVD, tel que défini dans l'Arrêté de 31/07/2019 (troupeau dans lequel a été mis en évidence une circulation virale ou un animal porteur du virus BVD depuis moins de 12 mois)

ii. Les animaux remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :

- Sont identifiés individuellement selon la réglementation en vigueur et accompagnés de leur passeport
- Ne présentent aucun signe de maladie et sont exempts de lésions cutanées et parasites externes (ectoparasites, varroas, dartres, gales, poux ...)
- Concernant la TUBERCULOSE

Les bovins de plus de 6 semaines présentent une réaction négative de moins de 4 mois à une intradermo tuberculination comparative uniquement s'ils proviennent des cheptels suivants :

- cheptels ayant retrouvé leur qualification depuis moins de 10 ans après avoir été reconnus atteints
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque a été constaté avec un animal ou un troupeau atteint de tuberculose
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque est constaté avec un cas confirmé de tuberculose dans la faune sauvage
- cheptels provenant de « Zone à Prophylaxie Renforcée » (les départements concernés sont : 16 Charente - 24 Dordogne - 40 Landes - 64 Pyrénées-Atlantiques - 87 Haute Vienne)
- Concernant l'IBR, les bovins présentent une analyse sérologique individuelle négative en anticorps totaux dans les 14 jours précédant le rassemblement
- Concernant la BVD, les bovins présentent une analyse virologique PCR négative dans les 14 jours précédant le rassemblement
- Concernant la PARATUBERCULOSE, les bovins proviennent d'un cheptel :
 - soit sous appellation AFSE
 - soit n'ayant pas de cas clinique déclaré ou connu depuis 5 ans
 - soit ayant un statut de troupeau favorable datant de moins d'un an
 - soit anciennement en plan de maîtrise reconnu, avec clôture favorable du suivi

Dans tous les autres cas, pour les animaux présents physiquement au salon, les bovins présentent :

- s'ils sont âgés de 12 à 24 mois : une PCR sur fèces négative datant de moins de 6 mois
- s'ils sont âgés de moins de 12 mois : le bovin n'est pas testé, sa mère doit présenter une sérologie ou une PCR négative datant de moins de 6 mois
- Concernant la néosporose et la brucellose : les bovins présentent une analyse sérologique individuelle négative dans les 14 jours précédant le rassemblement
- Concernant la MHE et la FCO : les génisses sont valablement et individuellement vaccinées pour la MHE, la FCO 3 et la FCO 8, par le vétérinaire sanitaire ou par l'éleveur. Le déplacement des animaux ne peut intervenir qu'après la mise en place de l'immunité des bovins. Cette vaccination est attestée par le réalisateur sur un certificat.

Dans le cadre de la lutte contre les vecteurs de la MHE/FCO, les animaux ont été préalablement désinsectés dans les 14 jours au plus avant le rassemblement (signature du certificat en vigueur)

• Concernant la DNC :

- Les bovins ne proviennent pas d'une zone réglementée de protection ou de surveillance (rouge ou verte).
- Les bovins en provenance d'une zone vaccinale I ou II doivent être obligatoirement accompagnés d'un laissez-passer sanitaire

Pour l'IBR, la mise en vente est effectuée sous couvert du vice rédhibitoire qui fait obligation au vendeur de reprendre l'animal à sa charge, en cas de réaction positive lors du contrôle d'achat effectué par l'acheteur dans le délai légalement prévu.

ARTICLE 6. ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES ANIMAUX

Les animaux présents au SPACE doivent être enlevés au plus tard le vendredi 18 septembre à midi (heure de Paris).

Les animaux en élevage doivent être enlevés au plus tard le vendredi 25 septembre à 20h (heure de Paris).

Les animaux pourront être enlevés à partir de la signature du contrat de vente et du paiement complet du prix de la vente.

L'enlèvement et le transport des animaux sont à la charge de l'acheteur et pourront être organisés avec l'assistance des responsables de la vente et de Ouest Genis' : dans ce cas, les frais de transport seront variables en fonction du nombre d'animaux et de la distance du lieu de livraison.

Les dates de vaccination seront précisées sur le site internet de la vente pour informer les acheteurs de la transportabilité des génisses.

Une prestation pour exporter la génisse pourra être proposée aux frais de l'acheteur, en respectant le délai associé pour transporter la génisse.

Le transfert de propriété se fait dès que le contrat de vente est signé par l'acheteur et le vendeur ou leurs représentants et que le paiement complet du prix est réalisé. Le transfert de risque se fait quand l'animal quitte l'élevage vendeur, au début du chargement des animaux.

ARTICLE 7. LITIGES

Les litiges pouvant survenir dans l'application du présent règlement ou dans le déroulement de la vente, seront, dans la mesure du possible, réglés à l'amiable entre le vendeur et l'acquéreur et par OUEST GENIS'. En cas de contestation, seuls les tribunaux du ressort de Rennes seront compétents.



OUEST GÉNIS', une solution pour commercialiser des femelles bovines de qualité !

VOLUMES COMMERCIALISÉS



15 000
animaux

14 500
génisses et vaches

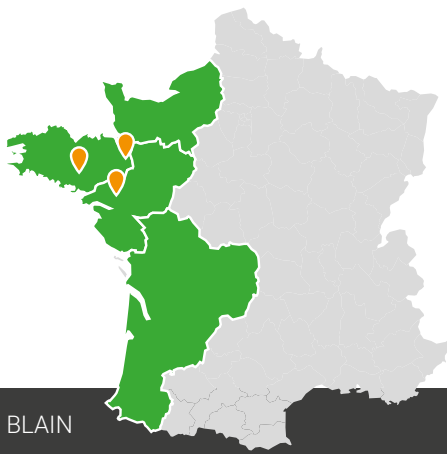
500
petites génisses

ORGANISATION

Un réseau d'acheteurs spécialisés
sur les régions Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Centre Nouvelle Aquitaine

3 centres d'allotement

- Blain (44)
- Moréac (56)
- Etrelles (35)



RACES

Activité races laitières

- Prim'Holstein
- Normande
- Montbéliarde
- Pie Rouge
- Jersiaise

Activité races allaitantes (mâles et femelles)

- Charolaise
- Limousine
- Blonde d'Aquitaine
- Parthenaise



Forte de son succès l'an passé, la vente Genomic Elite 2026 conserve une ambition intacte : proposer une vente de référence, alliant excellence génétique, fiabilité et visibilité Européenne. Trois fondamentaux pour cette nouvelle édition :

- Une offre d'exception avec des génisses de haut niveau, contractualisées par les entreprises de sélection

- Une vitrine digitale de référence avec un site internet dédié

- Un final dans un écrin prestigieux : le ring du SPACE

Ce catalogue vous présente les 23 génisses mises en vente, ainsi que 7 lots d'embryons issus de semence sexée. La vente des génisses sera ouverte en ligne dès le 10 septembre pour s'achever simultanément sur le ring du SPACE et sur internet. Une dizaine d'entre elles sera présente à Rennes. Les lots d'embryons, 100% en vente en ligne, animeront l'évènement jusqu'au dernier jour du salon.

L'ensemble des lots proposés témoigne du haut niveau de la génétique française et du savoir-faire des éleveurs, avec une ouverture sur l'Allemagne en race Holstein.

Pour cette race Holstein, 13 génisses affichant 206 ISU et +2.9 MO de moyenne. Du sans corne, du facteur rouge, sur d'excellentes souches françaises ou étrangères.

Une génisse Pie rouge très attractive, sans corne à +3.1 MO, issue d'une famille majeure de la race.

Quatre génisses en race Normande, aux pedigrees et profils très variés, à 176 ISU de moyenne et un top ISU à 181.

En Jersey, une génisse affichant d'excellents index Nordiques et provenant d'un élevage phare de la race en France.

Le grand écart en Montbéliarde avec une nouvelle souche et une famille ultra confirmée, avec un point commun : un haut niveau d'ISU et de Morphologie.

La Simmental n'est pas en reste avec une génisse de la famille du taureau TINTIN, dans le top Morpho de la race.

Enfin, l'opportunité exceptionnelle en Brune d'acquérir la 1ère génisse Homozygote Sans corne vendue en France !

Sans oublier les lots d'embryons issus des meilleurs taureaux disponibles en semence sexée.

Merci aux éleveurs vendeurs pour leur confiance et bravo aux futurs acheteurs pour avoir investi dans cette génétique de grande qualité. Bonne vente 2026 à toutes et tous !

Jean-Yves RISSEL

Responsable des présentations Animales SPACE
2026



HOLSTEIN.....	p. 5
PIE ROUGE	p. 23
NORMANDE	p. 27
JERSIAISE / BRUNE	p. 34
MONTBELIARDE / SIMMENTAL	p. 39



JERSIAISE / BRUNE

JERSIAISE SYNETICS

DAMIEN LECHAT : 06 75 22 94 19

ELITEST

PIERRE GIGANT : 06 85 24 84 49

AURIVA

JÉRÔME LAGARDE : 06 12 54 55 13

BRUNE

BRUNE GÉNÉTIQUE SERVICES

GAYLORD BOUCARD : 06 86 59 27 78

p. 35	Lot 24	AMAZONIE
p. 36	Lot 25	ACCRA PP
p. 37	Lot 26	Lot de 2 embryons TORNERO P sexé x O MALLEY LBB RIXIE
p. 38	Lot 27	Lot de 3 embryons ADEQUAT P sexé x SNOOPY ACAO



ACCRA PP

PrixVendeur

SCEA DE L'EPINE (53)

ISU 164**PRODUCTION**

INEL	MP	TP	TB	LAIT
56	42	2.1	3.3	844

FONCTIONNELS

STMA	REPRO	IVA1	LGF	VEL
0.7	-0.1	0.9	1.0	108

MORPHOLOGIE

MO	MA	DV	ME	BA
0.4	0.3	0.1	0.3	0.4



SOFIA TB86, GRAND-MÈRE D'ACCRA PP

La première homozygote sans-corne sur une vente en France !

- Devant ACCRA PP, c'est 3 générations actuellement dans l'élevage avec la production, des pointages attractifs et la longévité au rendez-vous sur un pedigree remontant à NANOU EX93
- Veles P SOFIA TB 86 sa grand-mère démontre un potentiel de production remarquable avec 14 453 kg produits en 283 jours à 33,3 de taux azoté
- Cette génisse moderne bénéficie d'une aide à la collecte BGS Création et est l'opportunité unique de développer une famille qui performe

VECONDIO P

VALLEJO P x AT000945046638

ULANBATOR**NG B+84 MA B+84**

L1 - 297j 8 380kg 44,6 39,5

BOXER P**SOFIA****NG TB86 MA TB86**

L3 - 283j 14 453kg 39,3 33,3

VELES P**PARIS (VISOR)****NG TB87 MA TB85**

L4 - 305j 12 134kg 44,8 32,4

Mères suivantes

4ème mère

5ème mère

6ème mère

NATIONALE (VINTOR)

LAFLEUR (ANIBAL) B+84

HOLABELLE (HUXOY) B+83



LBB RIXIE TB89, MÈRE DES PRODUITS À NAÎTRE



JASMINE EX94, GRAND-MÈRE DES PRODUITS À NAÎTRE

Prix

€

Vendeur

GAEC DU BOIS BRILLANT (49)

ISU 182

PRODUCTION

INEL	MP	TP	TB	LAIT
58	44	2.5	3.4	850

FONCTIONNELS

STMA	REPRO	IVA1	LGF	VEL
-0.1	1.4	1.5	0.7	103

MORPHOLOGIE

MO	MA	DV	ME	BA
1.7	1.0	1.3	1.2	1.8

Index du produit à naître

La souche JASMINE EX94 à portée de main sur LBB RIXIE TB89 !

- TORNERO P le n°1 ISU France combine index, sans-corne et est associé ici avec une famille qui prend racine en Allemagne avec une morphologie qui marque à chaque génération
- O Malley LBB RIXIE TB89 est réserve grande championne Miss BGS à Paris en 2023 et sa mère Anibal JASMINE EX94, 1ère et meilleure mamelle de section SPACE 2018
- Les produits à naître à 182 d'ISU seront génotypés par BGS Création, avec la combinaison longévité, show, sans-corne et top index

TORNERO P
RAMSES x VISOR

LBB RIXIE
NG TB89 MA TB89
L3 - 305j 8 830kg 48,4 37,0

O MALLEY

JASMINE
NG EX94 MA EX94
L2 - 305j 9 816kg 44,9 34,9

ANIBAL

EUROBRUNE (EMEROG)
NG TB87 MA TB87
L2 - 305j 7 449kg 43,2 38,6

Mères suivantes

4ème mère RISKY (HUCOS)
5ème mère RINNY (HUSSLI)
6ème mère DE000916094426 (JUPITER)



ROSABOY TB87, GRAND-MÈRE DES PRODUITS À NAÎTRE



TACTIQUE, MÈRE D'ADEQUAT P

Prix

€

Vendeur

GAEC DE LA VINCAIS (44)

ISU 186

PRODUCTION

INEL	MP	TP	TB	LAIT
73	59	1.7	1.3	1430

FONCTIONNELS

STMA	REPRO	IVA1	LGF	VEL
0.6	0.5	0.4	1.0	101

MORPHOLOGIE

MO	MA	DV	ME	BA
1.1	0.7	0.4	1.4	0.5

Index du produit à naître

L'attractivité index et sans-corne sur la souche ROSABOY TB87 !

- La nouveauté ADEQUAT P est l'atout laitier, sans-corne et top index, sur la fille direct de Doboy ROSABOY TB87 MA 88 vache coup de cœur de l'AG de la Fédération Brune Ouest
- La 3ème mère Fact OFFENSIVE TB88 mamelle actuellement en cinquième lactation, a produit 13 021 kg en lait standard et chaque génération de cette famille Italienne marque l'élevage
- Ces premiers embryons d'ADEQUAT P à 186 d'ISU seront génotypés dans BGS Création avec un volet variabilité unique dans le montage

ADEQUAT P
TORNERO P x OPTIMAL

LANDSARO ACAO

SNOOPY

LANDSARO
ROSABOY
NG TB87 MA TB88
L3 - 305j 9 862kg 50,7 42,5

DOBOY

LANDSARO OFFENSIVE
(FACT)
NG TB86 MA TB88
L4 - 305j 11 170kg 43,4 40,1

Mères suivantes

4ème mère LANDSARO METEORE (BIVER) B+84
5ème mère LANDSARO ISIDORE (ASTRO) B+82
6ème mère LANDSARO ELIXIOR (VIGOR) TB87

Fertimax[®]

VOTRE BOOSTER FERTILITÉ

GAGNEZ EN PERFORMANCES !

+16%* de réussite à l'IA !



MEILLEURE REPRO

- de femelles gestantes
- de veaux à naître



GAIN DE TEMPS

- -25% d'IA retour
- de confort de travail



RENTABILITÉ

- gain de 6 J d'IVV
- 18€/VL/an



* gain moyen pour un TNR 90 jours de 50% en semence conventionnelle avec +8pts d'amélioration avec les semences Fertimax.
Le gain de +8 pts peut se traduire en +13 à +25% selon les conditions d'utilisation et le niveau de TNR90 en semence conventionnelle.

LA PAILLETTE QUI ASSURE VOTRE SUCCÈS

Avec de la semence haute fertilité



EN SAVOIR PLUS



WIPO

BREVET EXCLUSIF



SYNETICS

Fertimax[®]

VOTRE BOOSTER FERTILITÉ

+16%* de réussite à l'IA !



» Avec Fertimax, j'ai vu les résultats très vite : moins de retours, ça prend dès la 1^{ère} ou 2^{ème} IA. On est passé de 2,6 à 1,9 paillettes par vache. Pour moi, c'est un gain de temps, de confort et d'argent. À adopter sans hésiter ! «

Guillaume Lebrun
180 vaches laitières
Le Teilleul, France

* gain moyen pour un TNR 90 jours de 50% en semence conventionnelle avec +8pts d'amélioration avec les semences Fertimax.
Le gain de +8 pts peut se traduire en +13 à +25% selon les conditions d'utilisation et le niveau de TNR90 en semence conventionnelle.

LA PAILLETTE QUI ASSURE VOTRE SUCCÈS

Avec de la semence haute fertilité



EN SAVOIR PLUS



BREVET EXCLUSIF

